**REPUBLIQUE FRANÇAISE** **2012/….**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 novembre 2012**

# DCM N° 12-11-16

**Objet : Convention d'archivage entre la Ville de Metz et l'Institut Européen d'Ecologie.**

**Rapporteur : M. SCHUMAN, Conseiller Délégué**

L'Institut Européen d'Ecologie, association de droit local installée depuis 1971 dans le cloître des Récollets, s'est donné comme objectif de promouvoir et développer toute initiative visant à l'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement et des rapports entre les hommes, les groupes et la nature. Il assure notamment l'animation d'actions relatives à l'environnement, et des missions pédagogiques dans le domaine du développement durable.

La bonne gestion des archives de l'association apporte de multiples avantages tant dans son fonctionnement que dans la contribution à la mémoire locale.

Aussi, la Ville de Metz a proposé à Monsieur Jean-Marie PELT, Président de l'Institut Européen d'Ecologie, de mettre les compétences et locaux de ses Archives Municipales, situées dans le cloître des Récollets, à la disposition de l'établissement pour la conservation, sous forme de dépôt gratuit, de ses archives détenues et à venir.

La signature d'une convention est nécessaire pour finaliser cet accord.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Affaires Culturelles entendue,

**VU** le Code du Patrimoine,

**VU** la Délibération de l'assemblée générale ordinaire de l'Institut Européen d'Ecologie du 12 juillet 2012 acceptant la convention d'archivage avec la Ville de Metz,

**CONSIDERANT** la proposition de la Ville de Metz de mettre à disposition de l'Institut Européen d'Ecologie les compétences et locaux de ses Archives Municipales 1-3 rue des Récollets à Metz pour la conservation, sous forme de dépôt gratuit, des archives détenues et à venir de l'association.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

- **DE PRENDRE** en dépôt les archives de l'Institut Européen d'Ecologie depuis sa création,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention établie en conséquence ainsi que tout document se rapportant à la présente.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : ARCHIVES

Commissions : Affaires culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**